



Vol dans la caisse du magasin

Par **stroms30100**, le **20/07/2014 à 14:46**

Bonjour,

En 3 mois, j'ai volé 1.000 € à ma patronne quand je faisais la caisse. Elle s'en est rendue compte et m'a licenciée pour faute grave, ce qui est normal. J'ai proposé un arrangement en faisant une reconnaissance de dette.

Maintenant, elle dit à tous les clients que j'ai volé dans la caisse. Je sais que c'est ma faute, que je n'aurai pas dû mais comment faire pour éviter ça, que toute la ville le sache ? c'est une erreur et j'en paye les conséquences mais a-t-elle le droit de dire ça à tout les clients ?

Merci.

Par **moisse**, le **21/05/2015 à 09:29**

Bonjour,

Ce n'est pas tout à fait exact.

La diffamation est " l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne à laquelle le fait est imputé ».

Même si le fait est avéré, il importe de considérer la présentation de celui-ci, et l'éventuelle intention de nuire.

Ainsi dans la situation présente, la commerçante peut parfaitement être condamnée. Reste après à combattre la prescription (3 mois) et surtout à rassembler les preuves.